



Compte rendu CGT de la réunion téléphonique du 26 mars 2020 entre les OS, les OP et la ministre du Travail

La ministre du Travail a détaillé les ordonnances de la loi d'état d'urgence sanitaire publiées en matière de droit social. La ministre a notamment affirmé que ces mesures ne s'appliqueraient que dans les secteurs d'activité jugés essentiels et qu'elles s'appliquaient de façon temporaire (le temps de la crise sanitaire).

Elle a ensuite précisé que le principe du chômage partiel serait adapté et appliqué aux assistantes maternelles et aux aides à domicile par le biais du CESU. Elle a signifié que pour les intermittents, la période de confinement serait neutralisée pour le calcul de leurs droits.

Enfin, elle a indiqué que le gouvernement inciterait les entreprises à verser une prime exceptionnelle, « désocialisée » et défiscalisée pour tous, à leurs salariés. Cette annonce a fait « rire » l'ensemble des OP qui ont précisé que cette mesure serait plus que marginale compte tenu de la situation notamment dans les PME, TPE !

La CGT a d'abord fait état de la colère des personnels hospitaliers et de l'action sociale suite à l'intervention de MACRON en déplacement à Mulhouse. Ils l'ont vécu comme une provocation après des mois de conflit dans ces différents secteurs. De plus, aucune mesure concrète n'a été faite alors que les besoins humains, financiers et matériels sont connus et chiffrés. De nouvelles promesses !

La CGT a protesté contre l'ensemble des mesures dérogatoires au code du travail dans de nombreux domaines comme le temps de travail ou les temps de repos. Pourquoi les propos de la ministre ne figurent pas dans les ordonnances alors que tout le monde a noté la date du 31 décembre 2020 par exemple. La CGT a de nouveau insisté sur le besoin de distinction des secteurs essentiels (santé, alimentation, services publics...) sous réserve évidemment de protection des salariés, les autres secteurs notamment industriels devant fermés c'est cette distinction qui est la plus urgente à l'instar de ce qui vient de se faire en Italie entre OS et OP. Hormis cette précision, nous avons réaffirmé que cette mesure était inacceptable quel que soit les secteurs agro-alimentaire, commerce etc... Travailler 60 heures hebdomadaires c'est mettre en péril la santé et la vie des travailleurs et des travailleuses !

La CGT a de nouveau remonté les difficultés rencontrées en matière de protection des salariés dans de nombreux secteurs. Nous avons dénoncé les employeurs qui font signer des décharges à leurs salariés en cas de contamination de ces derniers ou d'autres qui refusent de payer les employés qui restent à la maison.

Enfin nous avons évoqué les difficultés pour faire reconnaître et payer le chômage partiel. La ministre a évoqué des problèmes à l'AFP, service chargé de traiter les demandes et qui travaille manuellement. Un logiciel informatique devrait être mis en place à partir de lundi prochain...